



ASSOCIATION CLUB DE BADMINTON DE ROANNE
Siège social : Nauticum, rue Général Giraud, 42300 ROANNE

COMPTE-RENDU D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE LE 28/05/2026, GYMNASSE
BELGIQUE, BOULEVARD THIERS, 42300 ROANNE

Nombre de membres présents et représentés : 56

Le quorum de 53 membres étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Vote des nouveaux statuts (modification des articles 2 et 7)
- Recherche de Présidence 2026/2028

La séance a débuté à 20h.

Est désigné président de séance Lauriane THOMACHOT.

Est désignée secrétaire de séance Claire PEYRACHE.

Mode de scrutin pour le vote de l'article 7 : le vote à main levée a été accepté à l'unanimité.

Mode de scrutin pour le vote de l'article 2 : le vote à bulletin secret a été accepté à l'unanimité.

MODIFICATION DE LA DATE DE FIN D'EXERCICE COMPTABLE - ARTICLE 7 DES STATUTS

Lauriane THOMACHOT, présidente par intérim, a précisé qu'il était dans l'intérêt du club de revenir à une clôture de l'exercice comptable au 30 juin, permettant ainsi de présenter un bilan sur 12 mois au lieu de 14 mois et par la même occasion, permettre les AG de fin de saison au mois de juillet plutôt que septembre.

Cette modification a été approuvée par l'assemblée générale avec une majorité de 50 voix (0 voix contre, 6 abstentions).

MODIFICATION DE L'ARTICLE 2 : PROPOSITION D'UNE LICENCE ESTIVALE

Claire PEYRACHE a présenté le projet de création d'une licence estivale.

Il a été rappelé que l'adhésion annuelle au club, fixée à 175 €, comprend actuellement une licence fédérale valable de septembre à août ainsi qu'une cotisation donnant accès aux terrains du club de septembre à juin. À l'exception de la période estivale suivant la crise sanitaire liée à la Covid-19, le Gymnase Fontalon a été fermé durant les mois de juillet et août (sauf cas de stages).

Afin de permettre aux adhérents qui le souhaitent de poursuivre la pratique du badminton pendant l'été, il est proposé de mettre en place une licence estivale sous la forme d'une option facultative, sans augmentation de la cotisation annuelle.

Cette formule vise à couvrir les coûts engendrés par l'ouverture estivale des installations, notamment la présence d'un service civique pour assurer l'ouverture du gymnase ainsi que la mise à disposition du matériel nécessaire. Il a également été précisé que la municipalité conditionne l'ouverture des équipements sportifs durant l'été à l'existence d'une activité présentant un intérêt économique pour l'association disposant d'un salarié.

Enfin, il est proposé de créer un tarif spécifique pour les non-adhérents. Cette mesure a pour objectif de favoriser la découverte du club et de contribuer à son développement ainsi qu'à sa pérennisation.

Ce projet a été rejeté par l'assemblée générale. La majorité de 38 votes n'a pas été atteinte : 37 voix pour, 19 voix contre.

RECHERCHE DE PRÉSIDENTE 2026/2028

Il a été porté à la connaissance des adhérents qu'à quelques semaines de la date limite de dépôt des candidatures, aucune personne ne s'était déclarée candidate à la présidence pour le mandat 2026-2028.

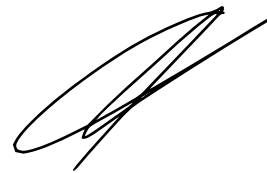
Les membres du Bureau restent disponibles pour répondre aux interrogations des adhérents susceptibles d'être intéressés par la présidence ou autre poste au sein du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le 1er juin 2026,
Signature du président,
Lauriane THOMACHOT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Thomachot', with a stylized, overlapping flourish at the end.

Signature de la secrétaire,
Claire PEYRACHE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Peyrache', with a large, sweeping loop at the beginning and a sharp, diagonal stroke at the end.